suva



Protection de la peau dans l'agroalimentaire, les cuisines collectives et la restauration Liste de contrôle

La protection de la peau est-elle suffi samment prise en compte dans votre entreprise?

Les personnes travaillant dans les cuisines, la restauration et la production alimentaire souffrent souvent d'eczéma aux mains. Il n'est pas rare que ces troubles entraînent des jours d'absence. Les principales menaces pour la peau sont le lavage fréquent des mains et l'utilisation de désinfectants desséchant la peau et de produits de nettoyage du matériel agressifs.

Les principaux dangers sont:

- les eczémas
- les infections cutanées
- une baisse de la qualité des produits à la suite d'une contamination

Cette liste de contrôle vous aidera à mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre des améliorations nécessaires.

P	roduits utilisés				
1	Possédez-vous la documentation nécessaire pour connaître les propriétés et les dangers des produits utilisés ainsi que les mesures de protection requises (fiches de sécurité, recommandations des fournisseurs)? Les produits posant des problèmes sont p. ex. les désinfectants, les solvants de graisse et les détergents.	□ oui □ en partie □ non			
2	Avez-vous transmis les informations importantes (p. ex. sur les dangers de causticité, les mesures de protection requises) à tout le personnel?	☐ oui ☐ non			
3	Les récipients remplis par les collaborateurs eux- mêmes (p. ex. conteneurs, bouteilles, pompes de dosage) sont-ils clairement étiquetés?	□ oui □ non			
4	Avez-vous déjà vérifié si vous pouviez remplacer des produits dangereux ou irritant la peau (p. ex. solutions désinfectantes) par des produits moins agressifs pour la peau?	□ oui □ en partie □ non	1 Les eczémas dus à des travaux en milieu humide et avec des substances irritant la peau apparaissent très souvent entre les doigts.		
5	Savez-vous quels sont les postes de travail comprenant des tâches à effectuer en milieu humide?	□ oui □ en partie	2 Produits chimiques pouvant entraîner des lésions importantes de la peau et des		
	On entend par travail en milieu humide toute activité nécessitant une présence de plus de deux heures dans un milieu aqueux par journée de travail, le port prolongé de gants imperméables à l'air ou le lavage fréquent des mains. Le travail en milieu humide augmente sensiblement le risque d'irritations cutanées et exige par conséquent des mesures de protection spéciales pour les	□ non	muqueuses. Des mesures de protection telles que le port de gants appropriés sont à respecter impérativement.		
	mains.		Gants appropriés		
			Les travaux de nettoyage et de désinfection en milieu		
M	esures de protection individuelle		aqueux nécessitent: – des gants jetables étanches à l'eau, ou		
6	Disposez-vous de gants appropriés?	□ oui	 des gants résistants aux produits chimiques pour tra- vaux de longue durée et usage répété 		
	Notamment pour les activités qui nécessitent des produits servant à dissoudre les graisses et le calcaire, des produits pour la désinfection des sols et des appareils ou lors de contacts avec des produits alimentaires irritant et/ou colorant la peau.	□ en partie □ non	Les travaux en contact avec des produits contenant des solvants nécessitent des gants résistants aux produits chimiques. Les matériaux servant à la fabrication de ces modèles sont indiqués dans la fiche de données de sécurité.		
	(Voir encadré ci-contre «Gants appropriés».) Vous trouverez des gants correspondant à vos besoins sur www.sapros.ch/gants.		Les travaux en contact fréquent avec l'eau nécessitent des gants en caoutchouc doublés à manchette longue.		
7	Votre entreprise dispose-t-elle d'instructions recom- mandant le port de gants en cas de contact avec des substances et des produits alimentaires susceptibles d'ir- riter ou de salir la peau?	□ oui □ en partie □ non			
8	Le personnel dispose-t-il de lotions ou de crèmes de protection de la peau conformes aux normes d'hygiène alimentaire à appliquer directement sur les mains et les avant-bras avant de commencer tout travail?	□ oui □ en partie □ non			
9	Avez-vous à votre disposition de bons produits qui net- toient tout en protégeant la peau?	□ oui □ en partie			
	Demandez conseil auprès de votre fournisseur de gants.	□ non			

10	L'entreprise met-elle à disposition une crème de soin à appliquer sur la peau une fois le travail terminé?	□ oui□ en partie□ non		
11	Les locaux de lavage des mains disposent-ils d'installations appropriées et celles-ci sont-elles régulièrement entretenues?	□ oui □ en partie □ non		
	 Installations: température de l'eau réglable, robinet d'eau à commande automatique Entretien: remplissage des distributeurs de savon et de crème, ajout de serviettes et de rouleaux de papier, nettoyage des lavabos au moins une fois par jour 			
Or	ganisation			
12	Des mesures techniques empêchent-elles, dans la mesure du possible, le contact de la peau avec des substances irritantes, caustiques ou sensibilisantes?	□ oui □ en partie □ non		
	Ex.: utilisation de paniers d'immersion pour plonger des appareils ou des moyens auxiliaires dans des solutions nettoyantes.			
13	Existe-t-il un programme de protection de la peau en faveur de l'utilisation de crèmes protectrices, de produits nettoyants pour les mains, de désinfectants cutanés et de crèmes de soin? (Tableau 1)	□ oui □ en partie □ non		
14	Lorsque des collaborateurs présentent des altérations de la peau aux mains, sont-ils adressés systématiquement à leur médecin de famille ou au médecin de l'entreprise?	□ oui □ non		
15	Connaissez-vous le nombre précis de dermatoses dans votre entreprise?	□ oui □ non		
	dans votre entreprise?			

Principes de protection de la peau dans la transformation des produits alimentaires

- 1. Protection de la peau avant de commencer le travail: appliquer des crèmes protectrices avant de commencer à travailler et à la fin des pauses. Installer des distributeurs si plusieurs personnes sont concernées.
- 2. Lavage des mains: toujours utiliser des produits de nettoyage doux. L'utilisation fréquente de produits agressifs (avec ou sans substances abrasives) abîme la peau. Utiliser les produits de nettoyage cutané avec des agents abrasifs uniquement en cas de salissures extrêmes. Contrôler la protection de la peau des collaborateurs lorsque celle-ci est fortement et régulièrement encrassée.

Autres conseils:

www.suva.ch/protection-peau

- 3. Soin des mains après le travail: appliquer une crème de soin après le travail sur les mains très sollicitées (après un travail en milieu humide ou nécessitant le port prolongé de gants en caoutchouc).
- 4. Gants appropriés: pour les tâches en contact avec des substances toxiques, caustiques ou irritantes pour la peau, il faut porter des gants appropriés, car une crème de protection ne suffit pas pour protéger les mains dans ce cas.



3 Il ne faut pas oublier d'appliquer une crème de soin et de protection de la peau entre les doigts.



4 Bien protéger sa peau, c'est aussi mettre de la crème autour des ongles.

Principaux dangers	Moyens de pro- tection de la peau	Produits pour laver la peau	Produits de soin de la peau	Gants de protection		
	Avant le travail et après les pauses	Après le travail et avant les pauses	Une fois le travail terminé			
Lavage et désinfection fréquents des mains	Produit 1	Produit 2	Produit 3			
Nettoyage de l'installation X				Gants type 1		
Fluides de coupe Y	Produit 4	Produit 5	* * * *			
Colle Z	Produit 7	Produit 8		Gants type 2		

Conseil Demandez à vos collègues s'ils sont sa-16 Les supérieurs contrôlent-ils et imposent-t-ils le res-Поші tisfaits des produits de protection et de pect des prescriptions en vigueur en matière de protec-□ en partie désinfection de la peau à leur disposition de la peau et d'hygiène? tion. Les réticences de certains salariés \square non vis-à-vis de produits de protection expliquent souvent pourquoi les mesures 17 Les supérieurs instruisent-ils suffisamment les colla □ oui de protection sont négligées. Si un proborateurs sur les risques pour la peau et sur les mesures ☐ en partie duit est mal toléré, pensez à chercher un de protection à appliquer en conséquence? produit de substitution. \square non Instruisez en particulier les nouveaux collaborateurs sur les mesures de protection de la peau. Tout le personnel de l'entre-Informations complémentaires prise doit être instruit au moins une fois par an sur les dangers • Feuillet d'information «Protection de la pour la peau et sur la nécessité d'une protection complète de la peau. peau au travail» (www.suva.ch/44074.f) Dépliant «Trois conseils pour des mains saines» (www.suva.ch/84033.f) 18 Y a-t-il dans votre entreprise une personne disposant □ oui www.sapros.ch/gants - Offres du marché de connaissances de base en matière de protection □ non des produits de sécurité sur Internet de la santé, d'hygiène et de protection de la peau? www.suva.ch/protection-peau, toutes les informations importantes sur ce Si non, nous vous conseillons de faire appel à un spécialiste thème pour assurer la protection de la santé dans votre entreprise.

Plan de mesures

Protection de la peau dans l'agroalimentaire, les cuisines collectives et la restauration

Liste	de	contrôle	remplie par:	
	ac	COLLEGE	TOTTIPHE PAIL	

Date:	Signature:	
Marque:	Type:	Année de fabrication:

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai Responsable	on- Mesure exécutée		Remarques	Contrôle		
			sable	Date	Visa		Date	Visa
							-	
							_	-
								-

Prochain contrôle le: (recommandé: tous les 6 mois)



Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67117.f